



Bulletin communal

Numéro 81

décembre 2018

Dans ce numéro :

Commune de Châtonnaye

	<u>page</u>
Message du Conseil communal	1+3
Convocation Assemblée communale du 11.12.2018	4
Procès-verbal Assemblée communale du 29.05.2018	5 à 12
Budget de fonctionnement 2019	13 à 26
Investissements 2019	27
Règlement scolaire : modification art. 5	27+28
Informations officielles	29 à 31
Activités du Conseil communal	32
Permis de construire	33
Forêts Suisses	34
Annonces des Sociétés	35 à 42
Fri-Time	43
Sapins de Noël	44

Message du Conseil communal

« Après la sécheresse, la pluie tombe comme des applaudissements » F. Leclerc

Si les sources de Macconnens – *propriété de Châtonnaye* – ont bien résisté à la sécheresse tenace de 2018 – *vigilance mais pas de restriction particulière et pas d'apport extérieur significatif* – les débits sont tout de même passés au-dessous de 200 l/min., alors que la normale se situe à plus de 300 l/min.

Approuvé partiellement en 2017, puis modifié en tenant compte des remarques reçues, le dossier final du plan d'aménagement local / PAL, après remise à l'enquête des modifications, est en phase d'approbation par les services cantonaux. Il servira de base et de référence pour le développement de la commune durant les 15 prochaines années.

Suite à une collaboration et une écoute constructives avec les promoteurs, le PAD / Pré-Terrapon a poursuivi son processus d'élaboration. Présenté aux voisins directs, il est à ce jour dans les bureaux du service cantonal de l'aménagement pour examen préalable. A suivre pour l'étape suivante.

Les travaux « magistraux » de canalisation – rétention du ruisseau du Bret, subventionnés par l'Etat et la Confédération, sont en voie d'achèvement (*cf photo page suivante*).

Quant aux résultats des investigations techniques de l'ancienne décharge du Caramoulet, ils n'ont, pour l'heure, pas révélé de dépassement sévère de métaux lourds. Mais, seul le rapport final des analyses en cours, déterminera sur d'éventuelles suites – *coûteuses* – à donner pour neutraliser définitivement une pratique ancestrale révolue.

A la veille de son prochain départ pour Lenk, le 40^e camp de ski – janvier 2019 – appliquera l'arrêté du Tribunal fédéral qui stipule la gratuité de la scolarité obligatoire – *matériel et activités* – entraînant la modification de notre règlement scolaire (*cf explications*). Gageons que les mots clés depuis 1979 – *1^{er} camp* – organisation, succès, enthousiasme, engagement, dévouement, actions de soutien ... perdureront et permet-





Mme Ida Emmenegger, nonagénaire
fêtée à l'Oktoberfest



M Alexandre Guex recevant son trophée
« Médaille d'or du Gruyère AOP »



Chantier du Ruisseau du Bret

Message du Conseil communal (suite)

tront, longtemps encore, aux élèves de notre cercle scolaire de vivre une expérience riche, positive et mémorable.

La décision du Conseil communal d'opter pour la mise en place d'un chauffage à distance / CAD a reçu un écho positif et prometteur lors du sondage effectué auprès des propriétaires. La société EBL poursuit ses investigations et présentera prochainement un projet qui, s'il se finalise, offrira à la commune de nombreuses synergies.

Plusieurs pages de ce bulletin sont consacrées au budget 2019, fil conducteur de la gestion communale. Comme annoncé antérieurement, l'étau se resserre inexorablement sur l'autonomie de nos finances et ce, malgré notre souci permanent de maîtriser au mieux les coûts internes. Au niveau du district, les charges des travaux en cours ou achevés (CO, EMS ...), la modification du taux de la clé de répartition glânoise (+0.5 %) ainsi que la prise en charge des frais des transports scolaires – *entièrement à la charge des communes* – ont pour conséquence directe une augmentation des charges liées de quelque fr. 100'000.- pour Châtonnaye, affichant ainsi à l'exercice à venir un déficit présumé de fr. 19'534.- (cf tableaux).

En cette fin d'année 2018, le Conseil communal remercie tous ceux qui, de près ou de loin, collaborent à la bonne marche et à l'animation du village – commissions, collaborateurs, sociétés, team FriTime, équipe des aînés, bénévoles ...

Il félicite en particulier ...

- Mme Ida Emmenegger (*photo page précédente*) et M. Meinrad Débieux, heureux nonagénaires en 2018. Tous nos vœux vous accompagnent !
- M. René Dénervaud pour ses 10 ans de fidélité appréciée à la déchetterie et tant d'années au service de la commune. Merci René et heureuse retraite !
- La laiterie-fromagerie de Châtonnaye – « *Médaille d'or du Gruyère AOP* » - lors du championnat 2018 de fromage à Lucerne. Bravo Christiane, Alexandre, employés et producteurs pour la belle image qui honore Châtonnaye et sa région ! (*photo page précédente*)

Nous formulons le vœu que 2019 soit une année riche en joies intenses et en bonheurs durables.

Bonnes Fêtes de fin d'année.

Au nom du conseil communal – Bernard Sansonnens, syndic



ASSEMBLEE COMMUNALE

CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Châtonnaye sont convoqués en assemblée communale ordinaire :

**le 11 décembre 2018 à 20h00
à la salle A de la nouvelle école**

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 mai 2018
2. Budget 2019
 - 2.1 budget de fonctionnement; préavis de la commission financière; approbation
 - 2.2 budget des investissements; préavis de la commission financière et approbation pour les objets suivants :
 - a) achat d'un silo à sel en partenariat avec la commune de Villarzel
 - b) achat d'un véhicule pour le feu en partenariat avec le CSPI Glâne-Nord
3. Règlement scolaire : modification
4. Divers

Le Conseil communal

Le procès-verbal et les budgets sont également disponibles sur notre site internet chatonnaye.ch et au bureau communal.

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 mai 2018

M. Bernard Sansonnens salue cordialement les personnes présentes et explique que sur la lancée de l'embellie de 2016, les comptes 2017 se soldent par un résultat positif de quelque fr. 27'000.- permettant des amortissements supplémentaires bienvenus. Les années à venir s'annoncent plutôt difficiles ; voir planification financière au point 3 de l'ordre du jour. Dans le message du conseil communal, en dehors des comptes, sont mis en exergues divers faits, réflexions et dossiers en cours qui déterminent le travail du Conseil communal durant les prochaines semaines et M le Syndic relève les points suivants :

- Le projet d'un chauffage à distance qui prendra un tournant décisif après l'étude de deux dossiers comparatifs. Ainsi, la commune prendra résolument la voie des énergies renouvelables. Les informations nécessaires seront communiquées en temps utile.
- L'avenir de la halle polyvalente - construite en 1982 – constituera prochainement l'un des sujets de discussions avec la commune de Torny.
- En p. 43 du bulletin communal, figure une étude - pose d'un radar sur une semaine - du Service de l'environnement, concernant le comportement des automobilistes traversant le village. On retiendra, entre autres, que les 85 % des véhicules circulent à maximum 49 km/h.
- Le Giron des Jeunesses glânoises se déroulera du 11 au 15 juillet prochain à Middel. Il est organisé par les sociétés de Châtonnaye et Middel. Le Conseil communal a salué la décision de ces jeunes de relever un tel défi et a tenu à leur manifester un soutien logistique et technique. Merci à tous ceux qui accepteront une tâche au sein de cette fête.
- Le Conseil suit avec attention le projet d'aménagement du Pré-Terrapon après 2 séances constructives de présentation par les promoteurs.
- Le Conseil a assisté à la réception pour les 20 ans d'existence de la bibliothèque « Aux mille et un livres » et constaté le remarquable travail des bénévoles au service de quelque 350 lecteurs et fort de plus de 6'800 livres. Pour assurer sa pérennité, l'équipe actuelle lance un appel à de nouvelles forces.
- Le Conseil a participé, conformément à la nouvelle loi scolaire, à la transition de la défunte commission scolaire au Conseil des parents, dont le président est M. Vincent Rey.
- Les informations sur l'eau du réseau – bulletin p. 40 – démontrent sa qualité excellente et conforme aux exigences fédérales.
- Les statistiques 2017 de la déchetterie nous apprennent que nos déchets représentent 383 kg/habitant. Moyenne cantonale : 391 kg.
- Le Conseil communal était représenté au 10^e anniversaire du « Trait d'Union » - présentation en page 45 – où il a pu découvrir les Trésors de Jacques Berger à Châtonnaye. On souhaite d'ores et déjà un bel avenir à la nouvelle équipe qui a pris la relève.
- D'autres informations figurent dans le bulletin, notamment celles des sociétés qui prouvent leur dynamisme et leur rôle important auprès des jeunes et moins jeunes du village.

Cette assemblée a été convoquée par avis tous ménages, affichage au pilier public, sur le site *chatonnaye.ch* et par annonce dans la Feuille officielle No 20 du 18 mai 2018. Aucune remarque.

Les membres du Conseil communal présents :

M. Bernard Sansonnens, syndic

M. Jean-Paul Rey, vice-syndic

Mme Sandrine Goumaz et MM Jacques Maradan et Joël Python, conseillers communaux

Mme Sabrina Papaux, caissière communale

Mme Marie-Claude Seydoux, secrétaire communale (procès-verbal).

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2017
2. Comptes 2017
 - 2.1 comptes de fonctionnement
 - 2.2 comptes des investissements
 - 2.3 rapport de l'organe de contrôle
 - 2.4 rapport de la commission financière : approbation
3. Présentation de la planification financière
4. Adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF) – Approbation des statuts y relatifs
5. Divers

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs : M. Philippe Dénervaud et Mme Karine Joye
Qui comptent la présence de 18 citoyennes et citoyens (majorité absolue : 10)

Il déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément au tractanda.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2017

Le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2017 a paru dans le bulletin communal et sur le site *châtonnaye.ch*. Il n'est pas lu et appelle les commentaires suivants de M. le Syndic:

- Concernant les remarques sur le Chemin de la Côte et l'Impasse des Roches, le Conseil a analysé ces situations et s'est renseigné auprès de la Police qui s'est déplacée sur place. Il en ressort :
- Que la possibilité d'introduire à l'impasse des Roches, par ex. la zone 30, n'est possible que dans le cadre d'un plan d'aménagement ou d'une enquête offrant des statistiques qui, en l'état et selon la police, ne permettent pas d'entrer en matière. Cela ne signifie pas que la problématique ne concerne pas le Conseil. Elle sera au cœur du débat lors du projet de la rénovation de la halle polyvalente.
- Pour le chemin de la Côte, M. Glauser avait en partie répondu à l'interpellation. Ce chemin est limité aux bordiers et, selon la police, il n'y a pas lieu de modifier la signalisation mais de rendre attentives les personnes concernées.
- Pour les 2 cas cités, les problèmes surviennent par l'attitude non-responsable de conducteurs – souvent des riverains - qui ne respectent pas les règles simples de conduite dans un milieu de résidences avec enfants.

En cas de connaissance des noms de conducteurs irrespectueux, le Conseil communal leur adressera un courrier circonstancié, avec menace de dénonciation à la Police.

Il n'y a pas de remarque. M. le Syndic procède au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

1. Comptes 2017

2.1 comptes de fonctionnement

Mme Sandrine Goumaz, responsable des finances, présente les comptes et commente les chiffres. Elle propose une nouvelle présentation avec le calcul des écarts entre les montants budgétés et les résultats des comptes.

Administration charges – fr. 10'203.74 revenus + fr. 1'709.55

- baisse des jetons du Conseil communal
- coût supplémentaire pour la création du nouveau site chatonnaye.ch

Ordre public charges – fr. 4'043.17 revenus + fr. 1'563.35

Enseignement et formation charges + fr. 388.25 revenus - fr. 2'330.30

- L'AES a fini par un bon résultat dû à une augmentation de la fréquentation et du tarif.
- Les heures de nettoyage sont réparties entre les différents bâtiments donc dans différents comptes.

Culte, culture et loisirs charges – fr. 5'176.05 revenus + fr. 2'586.90

- Diminution des élèves inscrits au conservatoire.

Santé charges – fr. 21'426.95 revenus – fr. 5'682.20

- Surestimation des soins dentaires scolaires difficiles à prévoir.

Affaires sociales charges - fr. 10'441.76 revenus + fr. 2'998.35

- Plus d'enfants que prévus inscrits à Cococinel

Transports et communication charges + fr. 18'835.35 revenus + fr. 1'281.45

- Nouveau compte créé pour l'achat de vêtements de sécurité
- Achat imprévu d'une saleuse

Protection de l'environnement charges + fr. 37680.24 revenus + fr. 36'074.65

Nouveau compte : TVA REDIP selon le CA des hydrants.

Traitement des boues STEP : 1 seul transport de moins fait la différence.

Déchetterie :

Nouveau compte : amende pour sac sauvages déposés

Forfait de fr. 1'500.- pour la gestion administrative

Aménagement de la palissade pour la récupération des branchages

Avec les nouveaux contrats, les charges ont diminué de fr. 14'000,-.

Finances et impôts

Sur conseil de la fiduciaire, un montant de fr. 10'000.- a été ajouté sur le compte «pertes sur débiteurs».

Bonnes rentrées d'impôts, des contributions immobilières et des mutations.

Immeubles : personnel de conciergerie, augmentation des charges

Entretien halle : changement du boiler

Ecole filles : salle de bain rénovée pour la location

Cabane : pose de radiateurs ce qui permet de louer même s'il fait froid

Manque location appartement, diminution des revenus.

Amortissements supplémentaires : fr. 250'000.- pour les routes, la halle, l'école des filles, le cadastre, le mobilier et les autres biens.

Bénéfice final fr. 27'031.69.

M. Philippe Dénervaud demande quels ont été les frais sur le tracteur.

M. Python explique que tous les frais ne sont pas à charge de la commune car le petit tracteur appartient à la commune mais le grand tracteur appartient à Gérald Cotting.

FONCTIONNEMENT

	Charges	Revenus
0. Administration	241'239.26	34'143.55
1. Ordre public	46'304.78	31'563.35
2. Enseignement et formation	949'478.55	112'427.70
3. Culte, culture et loisirs	51'941.55	3'586.90
4. Santé	297'128.00	1'817.80
5. Affaires sociales	325'962.90	9'998.35
6. Transports et communications	105'080.35	3'366.45
7. Protection et aménagement du territoire	508'484.34	492'043.35
8. Economie	2'890.00	2'450.00
9. Finances et impôts	743'976.18	2'608'120.15
Total	3'272'485.91	3'299'517.60
Excédent		27'031.69

Mme Goumaz propose encore quelques statistiques des charges liées qui utilisent pour le canton 36% de nos finances pour la Glâne 27% et pour les associations intercommunales 16%. Restent à la commune 21% d'autonomie.

M. Michel Emmenegger : y a-t-il des frais supplémentaires pour les personnes qui vont dans un home hors district ?

Mme Goumaz : oui mais ces frais sont pris en charge par le pot commun du RSG. Suite à l'ouverture du home de Vuisternens, le RSG a écrit aux familles concernées pour les informer des places disponibles, mais les personnes âgées ne veulent pas forcément changer de lieu de vie. Par contre, le RSG encaisse également plus pour les personnes venant d'autres districts.

2.2 comptes des investissements

Les conseillers présentent les investissements clôturés :

M. Joël Python, conseiller communal responsable des bâtiments, donne le résultat de l'investissement accordé pour le remplacement des fenêtres de l'école des filles :

Montant voté : fr.10'000.- Coût final : fr. 6'050.- Solde positif de fr. 3'949.70.

M. Joël Python rappelle que suite à la sortie du SITEL, l'achat de matériel informatique avait été nécessaire :

Montant voté : fr. 10'000.- Coût final : fr. 9'820.35 Solde positif de fr. 179,65.

M le Syndic présente le résultat des investissements pour les éclairages de l'Imp. de la Planche aux veaux et l'impasse des Rosiers :

Montant voté : fr. 30'000.- Coût final : fr. 24'233.00 Solde positif de fr. 5'767.-

M le Syndic présente le résultat pour le crédit d'investissement pour l'étude de la rénovation de la halle de gym :

Montant voté : fr. 7'500.- Coût final : fr. 7'965.- Solde négatif de fr. 512.10

Mme Sandrine Goumaz relate les soucis survenus lors de la rénovation du mur du cimetière : Un premier crédit de fr. 43'000.- a été voté pour le mur côté école + le crépis avec un dépassement de fr. 8'277.60 dû à la réfection complète du crépi nécessaire suite à des infiltrations. Puis il a fallu 3 ans pour obtenir la subvention cantonale de fr. 4'196.00. Dépassement final de fr. 4'081.60.

La couverture était aussi fissurée et pour éviter que le crépi ne soit abîmé elle a été restaurée :

Montant voté : fr. 7'000.- Coût final : fr. 5'722.90 Solde positif de fr. 1'277.10

M. Jean-Paul Rey explique que le dossier du PGEE est ouvert depuis 2002. Plusieurs montants ont été votés pour un total de fr. 102'955.55. Nous avons touché une subvention de fr. 39'992.-. Solde du total des investissements fr. 6'871.45 auxquels il faudra encore ôter fr. 3'878.30 pour les derniers honoraires d'ingénieurs.

Historique : en 1986, lors de la construction de la STEP, la commune avait fait des plans des canalisations des E.U. Puis une nouvelle loi a obligé les communes à faire un PGEE. Les travaux principaux ont été la numérisation des données, les relevés du réseau qui comprend 150 chambres et 300 grilles. Etablissement des fiches techniques et diagnostic du réseau. En 2010, notre PGEE a été mis en examen préalable, il a fallu 7 ans à l'Etat pour l'approuver ! M. Rey donne différentes informations sur les travaux réalisés durant ces années pour l'épuration des eaux et l'état actuel de nos installations et des travaux futurs.

M. Fleury s'inquiète du financement de ces investissements ?

M. Rey confirme que c'est le compte des taxes sur l'épuration qui sera utilisé. Nous n'avons pas beaucoup de réserve pour l'instant. Mais notre situation est bonne car, depuis 1993, notre réseau est entièrement en séparatif.

2.3 rapport de l'organe de contrôle

M le Syndic lit le rapport de la fiduciaire Gilbert Butty SA à Ursy. Après explication des exigences légales, la fiduciaire conclut que les comptes sont conformes à la loi sur les communes et recommande d'approuver les comptes 2017.

2.4 rapport de la commission financière : approbation

M. Georges Fleury, membre de la commission financière, annonce que celle-ci s'est réunie le 30 avril dernier pour examiner les comptes en présence de Mmes Goumaz et Papaux ainsi que de l'ensemble du Conseil communal.

Les comptes de fonctionnement ont été présentés de manière précise et détaillée. Ils ont été tenus avec rigueur et leur conformité a été approuvée par l'organe de révision. L'encaissement d'impôts a permis des amortissements supplémentaires.

En conclusion, la commission financière émet un préavis favorable et propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2017 et d'en donner décharge à la caissière et au Conseil communal.

La parole n'est plus demandée. M. le Syndic procède au vote.

Les comptes de fonctionnement et les comptes des investissements 2017 sont approuvés à l'unanimité.

3. Présentation de la planification financière

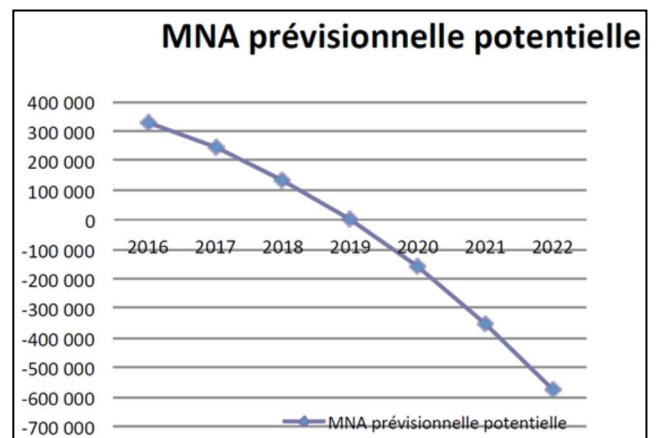
Mme Sandrine Goumaz, conseillère communale en charge des finances, indique que la planification financière tente de cerner la situation financière pour mieux la maîtriser et l'infléchir. Elle présente de multiples tableaux explicatifs.

Le but d'une planification financière étant de :

- Calculer la Marge Nette d'Autofinancement (MNA) de la commune, par ce biais sa capacité de financement
- Analyser la gestion des finances communales durant la période de référence (2011-2016) et fournir les informations permettant d'orienter cette gestion durant la période de planification (2016-2021)
- Evaluation des charges récurrentes techniques et financières ainsi que des recettes
- Evaluation de l'environnement socio-économique local et régional
- Evaluation de la MNA en prospective pour 2016-2021 sur la base d'une « planification glissante »

Il en résulte que la situation financière de la commune est saine. Cela commencera à se compliquer vers 2020. Mme Goumaz propose de montrer ce même graphique après l'inscription des comptes 2017 afin de voir si l'échéance est repoussée d'une année. tableau —>

Toutefois, dès 2021, un nouveau plan comptable sera introduit dans les communes. Nous attendons des informations à ce sujet qui est en cours de test et de validation.



M le Syndic remercie Mme Goumaz et Mme Papaux pour ce gros travail.

4. Adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF) – Approbation des statuts y relatifs

Il s'agit avant tout d'une démarche administrative que toutes les communes de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse ont dû mettre à l'ordre du jour de leur assemblée de printemps.

La loi sur la santé exige des communes qu'elles assurent l'organisation et l'exploitation des services d'ambulances. Les 3 districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse ont décidé en 2002 de créer un service d'ambulances sud fribourgeois.

La gestion du personnel, administrative et financière, a été confiée à l'HFR – Hôpital fribourgeois – jusqu'en août 2017, date de la résiliation de la convention. Un groupe de travail réunissant les 3 préfets, les directeurs des Réseaux Santé et le directeur des Ambulances a décidé de reprendre l'ensemble des tâches administratives de l'HFR, en prenant les mesures qui conviennent pour être opérationnel dès le 1 janvier 2018.

Le personnel et les délégués des communes ont été informés le 26 octobre 2017 de ces changements lors d'une soirée d'information.

Concernant l'organisation juridique, il a été proposé de constituer une nouvelle association de communes au sens de la loi sur les communes.

Lors de l'assemblée constitutive du 6 décembre 2017, les délégués ont accepté de créer la nouvelle association selon les statuts et le règlement de fonctionnement de l'Association qui figurent dans le bulletin communal.

Les organes de l'association sont :

- L'assemblée des délégués
- Le comité de direction – Glâne → Willy Schorderet, préfet / Nadia Marchon, commune de Siviriez
- Le directeur – Daniel Burger (Ambulances Sud Fribourgeois)

Le siège de l'association est situé à Vaulruz.

Les statuts soumis au vote ont été remis avec la convocation dans le bulletin communal.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal soumet à l'assemblée, pour approbation, en vue d'entériner l'adhésion à la nouvelle association de communes, les statuts de l'Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois.

Questions

M. Georges Fleury demande qui finance les ambulances ?

M. le Syndic : c'est le pot commun du RSG. Ce compte existait déjà.

M. Michel Emmenegger remarque que Châtonnaye est plus proche de Payerne que de Vaulruz.

M. le Syndic explique que, selon l'alarme, c'est l'ambulance la plus proche qui prend en charge les secours.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic procède au vote.

L'adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois avec ses statuts est acceptée à l'unanimité.

Pour conclure, M. le Syndic présente quelques statistiques sur les activités du service ambulancier en 2017.

5. Divers

Régionalisation de la STEP

M. Jean-Paul Rey, membre du comité de pilotage et de la commission technique, confirme que le projet a été validé par le canton et par la confédération. 3 études ont été mandatées.

La première a été financée par Cremo et NestléWaters.

La deuxième étude a été menée pour les calculs du dimensionnement et du financement. Les eaux usées de Châtonnaye passeront par Trey puis iront jusqu'à Lucens. M. Rey montre la carte des bassins versants et du projet du trajet des canalisations.

Les comité et commission préparent un projet technique et financier et les statuts de la structure régionale. Le projet devrait être terminé fin 2025. M. Rey donne d'autres explications techniques.

M. Dénervaud demande ce qu'il en sera des bâtiments non raccordables.

M. Rey pense qu'ils devraient pouvoir être raccordés mais en utilisant des pompes. C'est le propriétaire du bâtiment qui paie les installations. Tout le monde devra se raccorder.

M. Dénervaud explique les coûts et les problèmes pour installer une STEP privée.

Ruisseau du Bret

M. Jean-Paul Rey rappelle que cet investissement avait été approuvé par l'Assemblée de décembre 2016. Après de multiples soucis et discussions avec les Services de Fribourg, le permis de construire a enfin été délivré. Les travaux débuteront à la mi-août.

Chauffage école des filles

M. Joël Python explique les gros soucis survenus avec la chaudière qui est définitivement hors d'état. A ce jour, elle n'a pas encore été changée car le Conseil étudie la faisabilité d'un chauffage à distance. S'il se concrétise, l'entreprise mandatée installera un chauffage de dépannage provisoire en attendant l'arrivée du CAD. Si le projet n'aboutit pas, il faudra changer la chaudière.

M le Syndic informe l'assemblée que nos écoliers ont participé aux finales cantonales de la Crédit Suisse Cup (football) et que la classe 6H s'est qualifiée pour aller jouer les finales suisses à Bâle le 13 juin 2018.

Questions

Mme Karine Joye remercie le Conseil pour son soutien à la bibliothèque et pour le panneau indicateur. M le Syndic explique les difficultés pour poser cette signalisation qui a été offerte pour les 20 ans de la bibliothèque.

M. Dénervaud demande si la commune aura assez de bois pour un CAD. Il paraît qu'il n'y en a pas assez au Bicubic.

M. Rey répond que ce n'est pas un souci. Au Bicubic, c'est une question d'organisation. La gestion des forêts est très bonne dans notre canton.

M le Syndic remercie les personnes présentes pour leur soutien et pour les décisions prises ce soir pour l'avenir de la commune et clôt l'assemblée à 21h30 en invitant chacun pour un apéritif au restaurant de la Croix-Blanche.

* * * * *

		Comptes 2017		Budgets 2018		Budgets 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
00	Administration	241'239.26	34'143.55	261'475.00	34'340.00	265'890.00	36'823.00
01	Assemblée communale, conseil communal	49'406.35	2'025.75	54'280.00	2'400.00	55'090.00	2'740.00
01.300.0	Traitement et jetons du conseil communal	29'393.00		30'000.00		31'000.00	
01.300.1	Frais de commission financière	600.00		600.00		600.00	
01.300.2	Rémunération des scrutateurs	935.00		1'500.00		1'500.00	
01.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-AC	5'091.80		6'000.00		6'700.00	
01.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	64.35		80.00		90.00	
01.310.0	Fournitures de bureau, publications	2'843.85		3'200.00		3'000.00	
01.317.0	Dédommagements (déplacements, représent.)	5'815.05		6'200.00		6'200.00	
01.318.0	Frais administratifs (ports)	723.30		2'000.00		1'000.00	
01.318.1	Honoraires de la fiduciaire	3'940.00		4'700.00		5'000.00	
01.436.1	Retenues sociales s/salaire AVS/AI/AC		2'025.75		2'400.00		2'740.00

02	Administration générale	191'832.91	32'117.80	207'195.00	31'940.00	210'800.00	34'083.00
02.300.0	Jetons commission de naturalisation	330.00		330.00		100.00	
02.301.0	Traitement du personnel administratif	103'396.80		106'550.00		108'550.00	
02.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	16'021.25		16'405.00		16'780.00	
02.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	12'860.55		15'900.00		16'240.00	
02.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	2'727.10		3'500.00		3'500.00	
02.306.0	Allocations familiales employés	9'040.00		10'260.00		10'980.00	
02.309.0	Frais perfectionnement employé(es)	274.40		500.00		500.00	
02.310.0	Fournitures de bureau, publications, annonces	4'302.75		5'500.00		5'000.00	
02.311.0	Achats de machines et de mobilier de bureau			2'000.00		2'700.00	
02.312.0	Eau, énergie, combustible	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
02.315.0	Entret.machines, mobilier bur.inform.	8'235.71		7'000.00		7'000.00	
02.317.0	Frais de réceptions et de délégations	6'554.90		10'000.00		10'000.00	
02.317.1	Dédom. + frais naturalisation	18.80		50.00		50.00	
02.318.0	Assurances diverses, RC, mobilier, ...	6'456.20		6'500.00		6'700.00	
02.318.1	Frais adm. (ports, tél.) recensement	4'716.40		5'500.00		5'500.00	
02.318.3	Prestations de tiers (CI + passeports)	1'522.80		1'200.00		1'200.00	
02.319.0	Cotisations aux associations	13'375.25		14'000.00		14'000.00	
02.431.0	Emoluments administratifs		2'569.00		4'000.00		3'000.00
02.431.1	Passeports et cartes d'identités		2'345.00		2'000.00		1'500.00

Comptes 2017 **Budgets 2018** **Budgets 2019**
Charges Revenus **Charges Revenus** **Charges Revenus**

02 Administration générale (suite)

02.436.0	Remboursements de tiers et d'assurances		5'081.60		1'000.00		3'500.00
02.436.1	Retenues sociales s/salaire, AVS/AI/AC		6'436.35		6'630.00		6'783.00
02.436.2	Retenues LPP		6'426.60		7'850.00		8'120.00
02.436.3	Remboursements AFC		9'040.00		10'260.00		10'980.00
02.460.0	Redistribution de la taxe CO2		219.25		200.00		200.00

1 Ordre public **46'304.78** **31'563.35** **55'835.35** **31'000.00** **53'895.85** **32'300.00**

10 Protection juridique **15'350.70** **0.00** **12'501.00** **0.00** **16'013.25** **0.00**

10.352.0	Part. frais tutelle + état civil autre com.	15'350.70		12'501.00		16'013.25	
----------	---	-----------	--	-----------	--	-----------	--

14 Police du feu **28'973.03** **31'563.35** **40'900.00** **31'000.00** **31'650.00** **32'300.00**

14.300.0	Jetons et frais de la commission du feu			100.00		50.00	
14.317.0	Dédommagements (déplacements, etc)	60.00		500.00		300.00	
14.318.0	Frais d'interventions	202.50		300.00		800.00	
14.352.0	Participation au centre de renfort	132.55		1'000.00		500.00	
14.352.2	CSPI Glâne-Nord	28'577.98		39'000.00		30'000.00	
14.430.0	Taxes d'exemption sapeurs-pompiers		31'433.35		31'000.00		32'000.00
14.436.1	Remb. frais interventions						200.00
14.437.0	Amendes		130.00				100.00

16 Protection civile **1'550.65** **0.00** **1'922.25** **0.00** **1'847.35** **0.00**

16.317.0	Vacations			200.00		50.00	
16.351.0	Participation à la réforme PC Fribourgeoise	1'365.30		1'566.25		1'617.35	
16.352.0	Participation à la PC intercommunale	185.35		156.00		180.00	

17 Protection de la population **430.40** **0.00** **512.10** **0.00** **4'385.25** **0.00**

17.311.0	Achat matériel					3'000.00	
17.317.0	Dédommagements (dépl., représent.)			100.00		50.00	
17.351.0	Protection de la population ORCOC	430.40		412.10		485.25	
17.351.1	Participation au dispositif sanitaire événements majeurs					850.00	

		Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	Enseignement et formation	949'478.55	112'427.70	972'018.85	112'830.00	1'057'463.30	118'541.00
20	Ecole enfantine	60'125.50	0.00	62'735.50	0.00	61'826.35	0.00
20.351.0	Part. aux dép. cant. École enfantine	60'125.50		62'735.50		61'826.35	
21	Cycle scolaire obligatoire	652'089.35	106'711.80	663'638.45	107'850.00	744'321.70	113'491.00
21.310.0	Achat de fournitures scolaires + camp de ski	38'790.05		34'706.00		32'985.00	
21.317.0	Dédommagements, déplacements	172.40		300.00		200.00	
21.318..0	Transports scolaires			11'000.00		37'000.00	
21.351.0	Part. aux dép. cant. école primaire	242'256.45		253'005.00		242'902.25	
21.352.1	Participation à l'école secondaire	244'214.30		237'168.50		308'846.45	
21.352.3	Part. amortissement Bicubic	12'053.80		12'053.80			
21.366.0	Participation à la patinoire de la Glâne	7'890.55		7'555.15		8'897.00	
219	Accueil extra scolaire	106'711.80	106'711.80	107'850.00	107'850.00	113'491.00	113'491.00
219.301.0	Salaires	63'702.80		65'000.00		69'000.00	
219.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS/AC/AFC	9'757.75		10'100.00		10'621.00	
219.304.0	Cotisations aux ass. sociales LPP	5'912.40		7'400.00		6'020.00	
219.305.0	Cotisations aux ass. maladie et accidents	3'160.20		2'100.00		2'150.00	
219.309.0	Frais de formation du personnel	3'832.00		4'000.00		1'000.00	
219.310.0	Fournitures de bureau, frais port et frais adm.	2'571.85		2'000.00		4'500.00	
219.311.0	Activités / animations	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
219.311.1	Repas	12'464.30		12'000.00		14'000.00	
219.311.11	Déjeuners et goûters	2'000.00		2'000.00		2'500.00	
219.311.2	Achat de matériel de jeux			100.00		100.00	
219.314.0	AES, Produits d'entretien			50.00		50.00	
219.317.0	Dédommagements /déplacements	2'210.50		2'000.00		2'000.00	
219.318.0	Téléphone, internet					450.00	
219.319.1	Cotisation aux associations	100.00		100.00		100.00	
219.433.0	Participations des parents		82'339.40		70'000.00		87'000.00
219.433.1	Inscriptions AES		870.00		600.00		1'500.00
219.436.0	Remboursement de tiers		613.00				
219.436.1	Retenues sociales s/salaires AVS/AC/AFC		3'936.70		4'100.00		4'300.00
219.436.2	Retenues sociales s/salaires LPP		2'956.20		3'200.00		3'100.00
219.452.0	Participations reçues des communes		15'996.50		29'950.00		17'591.00

		Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
22	Ecoles spécialisées	139'413.25	0.00	144'554.90	0.00	152'585.25	0.00
22.351.01	Aides aux inst. spécialisées pers. handic. et inad.	110'618.00		113'825.35		116'029.75	
22.351.02	Mesures pédago-thérapeutiques prest.privés	5'398.85		5'514.55		5'476.50	
22.366.0	Contrib. cours spéc. (logopéd., psychol.)	23'396.40		25'215.00		31'079.00	
23	Formation professionnelle	8'350.85	0.00	9'700.00	0.00	9'700.00	0.00
23.351.0	Participation à l'office cantonal	7'550.85		7'700.00		7'700.00	
23.366.0	Bourses d'apprentissage et d'études	800.00		2'000.00		2'000.00	
29	Administration scolaire	89'499.60	5'715.90	91'390.00	4'980.00	89'030.00	5'050.00
29.301.0	Traitement du personnel de conciergerie	42'023.30		42'800.00		42'650.00	
29.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	5'803.35		6'600.00		6'600.00	
29.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	4'764.00		3'650.00		3'790.00	
29.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	1'869.65		2'530.00		2'390.00	
29.312.0	Electricité, eau, combustible EG	6'498.10		7'500.00		7'000.00	
29.312.1	Electricité, eau, combustible Nucalis	5'928.95		7'500.00		6'500.00	
29.314.0	Frais d'entretien des bâtiments EG	6'284.95		4'500.00		4'500.00	
29.314.1	Frais d'entretien bâtiments Nucalis	4'760.75		3'000.00		3'000.00	
29.314.11	Frais annuel fixe entretien Nucalis	4'766.00		4'800.00		4'800.00	
29.314.2	Achat matériel conciergerie des écoles	1'134.80		2'500.00		2'000.00	
29.316.1	Pot commun écoles	300.00		500.00		300.00	
29.317.0	Dédommagements	356.40		500.00		500.00	
29.318.0	Assurances diverses, mobilier, ECAB EG	1'204.05		1'210.00		1'200.00	
29.318.1	Assurances bâtiments, mobilier, ECAB Nucalis	3'805.30		3'800.00		3'800.00	
29.436.0	Remboursements de tiers		1'071.35		500.00		500.00
29.436.1	Retenues sociales s/salaire, AVS/AI/AC		2'262.50		2'660.00		2'655.00
29.436.2	Retenues sociales s/salaire, LPP		2'382.05		1'820.00		1'895.00

		Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Culte, culture et Loisirs	51'941.55	3'586.90	49'885.75	1'000.00	49'442.80	1'000.00
30	Culture	29'256.45	0.00	26'055.75	0.00	27'942.80	
30.317.0	Dédommagements, déplacements	330.00		300.00		300.00	
30.351.0	Participation aux dépenses du Conservatoire	18'681.85		15'443.00		16'892.00	
30.352.0	Participation saison culturelle Bicubic	1'097.60		1'020.75		1'250.80	
30.365.0	Dons aux sociétés à but culturel	5'493.00		5'500.00		5'500.00	
30.365.1	Participation à la bibliothèque "Aux mille et un livres"	3'304.00		3'292.00		3'500.00	
30.365.2	Subvention communale "Trait d'Union"	350.00		500.00		500.00	
34	Sport	15'754.65	3'086.90	16'130.00	500.00	14'500.00	500.00
34.315.0	Entretien terrains de sport	10'147.65		8'630.00		7'000.00	
34.365.0	Dons aux sociétés sportives	5'607.00		7'500.00		7'500.00	
34.436.0	Remboursements de tiers		3'086.90		500.00		500.00
35	Autres loisirs	6'930.45	500.00	7'700.00	500.00	7'000.00	500.00
35.310.0	Frais administratifs Fritime	643.75		200.00		500.00	
35.311.0	Frais activités Fritime	2'397.20		2'500.00		2'500.00	
35.317.0	Vacations Fritime	932.10		1'000.00		1'000.00	
35.366.1	Animation du 3ème âge	2'957.40		4'000.00		3'000.00	
35.436.0	Remboursement de tiers Fritime		500.00		500.00		500.00
4	Santé	297'128.00	1'817.80	314'624.25	5'000.00	349'546.25	4'000.00
40	Hôpitaux	19'889.50	0.00	21'540.25	0.00	27'212.85	0.00
40.317.0	Vacations	250.00		400.00		300.00	
40.351.0	Contribution aux coûts résiduels des soins	852.30		840.30		893.95	
40.352.1	Participation Transbill	12'125.95		11'178.85		13'305.45	
40.365.0	Participation Centre premiers secours Glâne	6'661.25		9'121.10		12'713.45	
41	Homes médicalisés	188'792.85	0.00	193'159.10	0.00	205'986.20	
41.351.0	Particip. au Canton pour soins spéciaux	123'843.70		133'113.60		136'188.50	
41.352.0	Hébergement personnes âgées RSG	64'949.15		60'045.50		69'797.70	
44	Soins ambulatoires	84'542.30	0.00	89'924.90	0.00	108'347.20	
44.352.2	Part. soins et aides familiales domicile RSG	59'425.20		67'122.10		82'467.45	
44.352.3	Part. indemn. forfait. RSG	25'117.10		22'802.80		25'879.75	
46	Service médical des écoles	3'903.35	1'817.80	10'000.00	5'000.00	8'000.00	4'000.00
46.351.0	Service dentaire, visites médicales	3'903.35		10'000.00		8'000.00	
46.433.0	Part. des parents aux soins dentaires		1'817.80		5'000.00		4'000.00

		Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	Affaires sociales	325'962.90	9'998.35	368'595.45	11'000.00	351'455.55	11'000.00
50	AVS APG AI Assurance chômage	0.00	976.10	0.00	1'000.00	0.00	1'000.00
50.436.0	Remboursements de tiers		976.10		1'000.00		1'000.00
54	Protection de la jeunesse	53'734.65	7'662.95	80'330.50	10'000.00	64'351.50	10'000.00
54.317.0	Dédommagements, déplacements	1'038.40		1'000.00		1'000.00	
54.352.0	Participation communale déficit de l'AES	7'998.25		14'975.00		8'795.50	
54.365.0	Subvention pot commun ABMG	25'364.95		39'355.50		31'056.00	
54.365.1	Subvention accueil extra-familial de jour			2'000.00		500.00	
54.365.2	Subvention à l'école maternelle	13'160.00		15'000.00		15'000.00	
54.365.3	Subventions communales aux parents AES	6'173.05		8'000.00		8'000.00	
54.433.0	Part. des parents à l'école maternelle		7'662.95		10'000.00		10'000.00
55	Handicapés ou inadaptés	195'437.20	0.00	201'886.85	0.00	208'938.75	0.00
55.351.0	Part. institutions spécialisées	195'437.20		201'886.85		208'938.75	
58	Assistance	76'791.05	1'359.30	86'378.10	0.00	78'165.30	0.00
58.351.0	Part. aux frais cant. d'assistance	25'317.65		32'025.95		24'269.95	
58.351.1	Part. avances d'entretiens non récupérables	4'427.15		5'066.00		4'716.60	
58.351.4	Part. fonds cantonal de l'emploi	12'345.00		13'991.00		14'025.00	
58.351.5	Part. allocations familiales aux non actifs	6'225.25		5'835.15		5'743.75	
58.352.0	Part. aux frais assist. entente intercommunale	28'476.00		29'360.00		29'360.00	
58.365.0	Livraisons repas à domicile			100.00		50.00	
58.439.0	Produits extraordinaires		1'359.30				

		Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Transports et communications	105'080.35	3'366.45	105'089.00	2'030.00	117'525.00	3'695.00
62	Routes communales et génie civil	70'059.35	3'366.45	61'594.00	2'030.00	70'954.00	3'695.00
62.301.0	Traitement du personnel édilitaire	18'483.80		20'200.00		20'000.00	
62.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	2'863.85		3'110.00		2'920.00	
62.304.0	Cotisations caisse de prévoyance	1'561.45		1'540.00		1'830.00	
62.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	853.75		1'200.00		1'060.00	
62.309.0	Fourniture vêtements sécurité personnel	2'386.00		500.00		500.00	
62.311.0	Achat de véhicules, machines et matériel	10'541.20		1'000.00		6'000.00	
62.312.0	Electricité, (éclairage public)	7'425.80		8'000.00		8'000.00	
62.313.0	Achat de marchandises	1'392.95		2'200.00		2'000.00	
62.314.0	Entretien des routes et de l'éclairage	3'251.80		8'000.00		8'000.00	
62.314.1	Déblaiement, sablage et protect. hivernale	15'434.80		12'000.00		12'000.00	
62.314.2	Sel pour silo					4'800.00	
62.315.0	Entretien des véhicules et machines, carburant	3'961.65		1'500.00		1'500.00	
62.317.0	Dédommagements (déplacements)	152.50		500.00		500.00	
62.318.0	Assurances véhicules	825.80		920.00		920.00	
62.319.0	Impôts sur les véhicules	924.00		924.00		924.00	
62.436.0	Remboursement de tiers		1'439.80				
62.436.1	Retenues sociales s/salaires AVS-APG-AC-AI		1'145.90		1'250.00		1'180.00
62.436.2	Retenues LPP		780.75		780.00		915.00
62.436.3	Part. Villarzel sel pour silo						1'600.00
64	Chemins de fer fédéraux	4'988.00	0.00	5'054.00	0.00	5'564.00	0.00
64.351.0	Part. fonds fédéral infras. Ferroviaires	4'988.00		5'054.00		5'564.00	
65	Trafic régional, télésiège, télésiège	30'033.00	0.00	38'441.00	0.00	41'007.00	0.00
65.318.0	Participation abonnements journaliers CFF	753.00		1'500.00		1'000.00	
65.351.0	Part. aux dépenses cant. Trafic régional	29'280.00		36'941.00		40'007.00	

		Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Protection et aménagement de l'environnement	508'484.34	492'043.35	486'137.05	459'273.05	514'952.55	487'506.40
70	Approvisionnement en eau	103'462.05	103'462.05	100'495.00	100'495.00	104'091.00	104'091.00
70.301.0	Salaires	5'918.05		5'500.00		8'000.00	
70.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	931.05		845.00		1'240.00	
70.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	953.00		735.00		1'180.00	
70.305.0	Cotisations assurances maladie - accidents	284.55		320.00		450.00	
70.312.1	Electricité, force motrice	12'468.18		14'000.00		14'000.00	
70.313.0	Achats de marchandises et compteurs	2'233.61		3'000.00		3'000.00	
70.314.0	Entretien et rénovation pompage + réservoir (La Folliaz)	3'525.20		6'000.00		4'000.00	
70.314.1	Entretien réseau d'eau communal	3'200.19		5'000.00		10'000.00	
70.314.2	Entretien captage (zone de protection)	424.07		500.00		500.00	
70.314.3	Entretien Hydrants	4'473.52		5'000.00		5'000.00	
70.317.0	Dédommagements (déplacements)	952.60		500.00		500.00	
70.317.1	Dédommagements la Folliaz	246.40		400.00		400.00	
70.318.0	Frais d'analyse et d'eau	1'747.40		2'000.00		2'000.00	
70.318.1	Frais administratifs	90.00		500.00		100.00	
70.318.2	TVA REDIP	1'033.14				1'500.00	
70.352.0	Participation aux associations - GAGN	6'214.35		6'000.00		7'500.00	
70.380.0	Attribution à la réserve	53'914.29		45'342.55		44'721.00	
70.390.7	Imputation interne amortissement	4'852.45		4'852.45		0.00	
70.402.0	Taxes d'hydrants		44'722.75		44'500.00		45'000.00
70.434.0	Location des compteurs, abonnement fixe		21'800.00		21'500.00		22'000.00
70.435.0	Vente d'eau		29'702.50		29'000.00		30'000.00
70.435.1	Part. Villarimboud frais de pompage		6'387.45		5'000.00		6'000.00
70.436.1	Retenues sociales s/salaires AVS-APG-AC-AI		372.85		280.00		501.00
70.436.2	Retenues LPP		476.50		215.00		590.00

		Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
71	Protection des eaux	168'493.74	168'493.75	174'235.00	174'235.00	193'619.00	193'619.00
711	STEP communale	112'125.55	112'125.55	106'860.00	106'860.00	111'755.00	111'755.00
711.301.0	Salaires	2'404.50		2'750.00		3'000.00	
711.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	740.25		430.00		450.00	
711.305.0	Cotisations assurances maladie - accidents	114.25		540.00		420.00	
711.312.0	Eau, énergie STAP	503.41		600.00		600.00	
711.314.0	Entretien et rénovation du réseau communal	7'012.78		5'000.00		5'000.00	
711.317.0	Dédommagements (déplacements)	126.40		300.00		300.00	
711.318.0	Frais administratifs			500.00		100.00	
711.318.1	Cadastre des eaux industrielles			2'000.00		2'000.00	
711.319.0	Taxe micropolluants	8'523.00		8'500.00		9'000.00	
711.352.0	Participation à la STEP	42'062.15		51'100.00		62'888.00	
711.380.0	Attribution à la réserve	38'758.81		23'260.00		16'117.00	
711.390.71	Imput. interne amortissements	11'880.00		11'880.00		11'880.00	
711.434.0	Taxes d'exploitation		53'330.45		50'000.00		53'000.00
711.434.1	Taxe de base réseau		27'353.70		27'000.00		27'500.00
711.434.2	Taxe de base STEP		29'011.50		27'500.00		29'000.00
711.436.0	Part. taxe micropolluants		2'097.00		2'000.00		2'000.00
711.436.1	Retenues s/salaires AVS/AI/AC		149.65		175.00		85.00
711.436.2	Retenues LPP		183.25		185.00		170.00
712	STEP Intercantonale	56'368.19	56'368.20	67'375.00	67'375.00	81'864.00	81'864.00
712.300.0	Jetons et frais de la commission	290.00		300.00		300.00	
712.301.0	Salaires	10'092.35		11'000.00		13'000.00	
712.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS/APG/AC/AI	1'557.35		1'510.00		2'070.00	
712.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	1'517.45		1'345.00		2'042.00	
712.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	470.75		570.00		752.00	
712.312.0	Eau, énergie, combustible STEP	9'240.65		7'000.00		9'000.00	
712.313.0	Achat de matériel et chlorure	5'663.88		5'000.00		6'000.00	
712.314.0	Entretien et rénovation des installations	914.69		6'000.00		6'000.00	
712.314.1	Frais d'analyses	7'499.50		8'500.00		8'500.00	
712.315.0	Frais traitement des boues et tracteurs	11'731.36		16'800.00		16'800.00	
712.315.1	Traitement déchets dégrillage	2'010.83		1'500.00		1'000.00	
712.317.0	Dédommagements (déplacements)	1'692.03		1'000.00		1'000.00	
712.317.1	Dédommagements COPIL					1'000.00	
712.318.0	Assurances (ECAB, RC)	3'687.35		3'800.00		3'800.00	
712.318.1	Téléphone			50.00		100.00	
712.318.2	Participations étude STEP Moyenne Broye			3'000.00		10'500.00	
712.436.1	Retenues sociales s/salaires AVS/AI/AC		623.70		615.00		838.00
712.436.2	Retenues LPP		758.70		675.00		1'021.00
712.436.3	Participation déchetterie pour électricité/chauffage		600.00		600.00		400.00
712.452.0	Participations des communes		54'385.80		65'485.00		79'605.00

		Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
72	Ordures ménagères	207'767.05	206'697.40	188'272.05	179'369.05	192'219.55	184'545.40
721	Déchetterie communale	61'932.55	60'862.90	57'503.00	48'600.00	57'974.15	50'300.00
721.317.0	Dédommagements (déplacements)	403.90		200.00		500.00	
721.318.0	Frais de ramassage, ordures ménagères	19'538.70		19'000.00		20'000.00	
721.318.1	Frais de ramassage couches-culottes	800.00		1'200.00		1'200.00	
721.352.0	Participation déchetterie intercommunale	41'189.95		37'103.00		36'274.15	
721.434.0	Taxes d'utilisation		38'193.80		28'000.00		28'000.00
721.435.1	Ristourne taxes déchets (AIR-PRO)		21'949.10		20'500.00		22'000.00
721.435.2	Location remorque déchetterie		220.00		100.00		100.00
721.437.0	Amendes		500.00				200.00
722	Déchetterie intercantonale	145'834.50	145'834.50	130'769.05	130'769.05	134'245.40	134'245.40
722.301.0	Salaires déchetterie	29'128.95		34'000.00		39'000.00	
722.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	1'633.70		2'100.00		4'500.00	
722.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	419.50		455.00		460.00	
722.305.0	Cotisations aux assurances maladie et accidents	1'169.20		1'280.00		2'704.00	
722.310.0	Frais gestion et administratifs	1'859.70		1'500.00		1'500.00	
722.311.0	Achat de machines et matériel			1'000.00		1'000.00	
722.312.0	Eau, énergie, combustible STEP	600.00		600.00		400.00	
722.315.0	Entretien installations et matériel	31'653.65		2'000.00		1'000.00	
722.317.0	Dédommagements	2'486.45		1'500.00		2'500.00	
722.318.0	Frais de ramassage, décharge	60'856.65		70'000.00		65'000.00	
722.390.0	Imputation interne des intérêts	763.20		1'070.55		917.90	
722.390.72	Imputation interne des amortissements déchetterie	15'263.50		15'263.50		15'263.50	
722.435.0	Recyclage ramassage		21'384.65		21'000.00		25'000.00
722.435.1	Dépôt de déchets (déchetterie)		40.00		100.00		100.00
722.436.1	Retenues sociales s/salaire AVS		654.35		840.00		1'500.00
722.436.2	Retenues LPP		209.70		225.00		230.00
722.436.3	Remboursements de tiers		500.00				
722.452.0	Participations des communes		123'045.80		108'604.05		107'415.40
74	Cimetière	4'431.65	3'328.30	3'215.00	1'927.00	4'303.00	1'811.00
74.301.0	Salaires	2'889.45		1'800.00		2'500.00	
74.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS	353.60		280.00		325.00	
74.305.0	Cotisations ass. maladie accidents	88.00		110.00		118.00	
74.306.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	172.25		125.00		260.00	
74.314.0	Frais d'entretien	872.15		800.00		1'000.00	
74.317.0	Vacations	56.20		100.00		100.00	
74.434.0	Taxes d'entrée personne extérieure				750.00		750.00
74.435.0	Frais et taxe d'ensevelissement		200.00		600.00		600.00
74.436.0	Travaux pour des tiers		2'900.00		400.00		200.00
74.436.1	Retenues s/ salaire AVS-AI-AC		142.20		112.00		131.00
74.436.2	Retenues LPP		86.10		65.00		130.00

		Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
75	Correction des eaux et endiguements	2'833.95	55.25	4'240.00	117.00	5'320.00	240.00
75.301.0	Salaires	386.95		1'000.00		2'000.00	
75.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	60.15		160.00		250.00	
75.305.0	Cotisations aux assurances maladie et accidents	18.40		60.00		40.00	
75.306.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	62.30		170.00		280.00	
75.314.0	Travaux de conservation des ouvrages	1'109.15		500.00		500.00	
75.317.0	Dédommagements	447.00		500.00		500.00	
75.364.0	Entretien Riaud de Marnand			600.00		500.00	
75.364.1	Endiguement ruisseau des Roches			500.00		500.00	
75.364.2	Endiguement de la Broye	750.00		750.00		750.00	
75.436.1	Retenues sociales s/ salaire AVS		24.10		32.00		100.00
75.436.2	Retenues LPP		31.15		85.00		140.00
76	Energie					3'600.00	0.00
76.317.0	Dédommagements CAD					3'600.00	
78	Protection de la nature	1'200.00	200.00	1'130.00	130.00	1'200.00	200.00
78.314.0	Contrôle du feu bactérien	200.00		130.00		200.00	
78.365.0	Aide à la protection de l'environnement	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
78.436.0	Remboursements de tiers		200.00		130.00		200.00
79	Aménagement du territoire	20'295.90	9'806.60	14'550.00	3'000.00	10'600.00	3'000.00
79.300.0	Jetons et frais de la commission	620.10		500.00		500.00	
79.313.0	Achat plaques rues et no de maisons			150.00		200.00	
79.317.0	Dédommagements, déplacements	2'096.00		2'500.00		2'500.00	
79.318.0	Honoraires des urbanistes	5'022.80		10'000.00		6'000.00	
79.318.1	Permis de construire	270.00		500.00		500.00	
79.318.2	Emoluments administratifs (intercapi + RF)	11'687.00		300.00		300.00	
79.319.0	Cotisations Cité de l'Energie	600.00		600.00		600.00	
79.431.0	Autorisations de construire		3'496.60		3'000.00		3'000.00
79.461.0	Subvention cantonale		6'310.00				
8	Economie	2'890.00	2'450.00	2'750.00	2'450.00	2'750.00	2'450.00
81	Forêts	2'890.00	2'450.00	2'750.00	2'450.00	2'750.00	2'450.00
81.317.0	Dédommagements (déplacements)	440.00		300.00		300.00	
81.351.1	Part. à la corporation forêts Glâne Nord	2'450.00		2'450.00		2'450.00	
81.423.0	Fermege		49.00		49.00		49.00
81.480.81	Prélèvement s/réserve Lothar		2'401.00		2'401.00		2'401.00

		Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	Finances et impôts	743'976.18	2'608'120.15	452'360.95	2'404'300.50	438'578.50	2'484'650.40
90	Impôts	24'978.55	2'155'820.75	11'050.00	1'942'690.00	11'500.00	2'029'870.00
90.317.0	Dédommagements, dépla-	1'496.70		1'500.00		1'500.00	
90.318.0	Frais de rappels et poursuites	2'562.25		2'500.00		2'500.00	
90.318.1	Frais encaissement SCC/ impôt cant. véhicules	1'351.60		1'000.00		1'000.00	
90.319.0	Remboursement d'impôts			50.00			
90.319.1	Pertes sur débiteurs-impôts	13'818.95		2'000.00		2'000.00	
90.322.0	Intérêts rémunérateurs	5'135.70		3'500.00		4'000.00	
90.329.0	Escomptes d'impôts	613.35		500.00		500.00	
90.400.0	Impôts sur le revenu PP		1'260'000.00		1'335'000.00		1'438'000.00
90.400.1	Impôts sur la fortune PP		99'000.00		105'000.00		115'000.00
90.400.2	Impôts à la source		38'382.85		32'000.00		42'000.00
90.400.4	Impôts sur les prestations en		18'127.10		15'000.00		20'000.00
90.400.9	Impôts exercices précédents		261'980.60		5'000.00		10'000.00
90.401.0	Impôts sur le bénéfice PM		74'000.00		115'000.00		85'140.00
90.401.1	Impôts sur le capital PM		8'000.00		10'000.00		10'000.00
90.401.9	Impôts exercices précédents		8'997.00-		5'000.00		5'000.00
90.402.0	Contributions immobilières		195'603.95		185'000.00		190'000.00
90.403.0	Impôts sur les gains immobil. et plus-values		43'221.85		20'000.00		20'000.00
90.404.0	Impôts sur les mutations		94'083.95		50'000.00		30'000.00
90.405.0	Impôts sur les successions et donations		8'377.90		4'000.00		2'000.00
90.436.0	Remboursement frais de rappel et poursuites		1'125.05		500.00		500.00
90.436.2	Intérêts moratoires		2'039.75		1'000.00		1'000.00
90.436.3	Intérêts compensatoires		4'559.35		4'000.00		3'000.00
90.441.0	Part. à l'impôt cantonal sur les véhicules		56'315.40		56'190.00		58'230.00
930	Péréquation financière	0.00	277'322.00	0.00	276'989.00	0.00	270'264.00
930.462.00	Attribution de la péréqua- tion des ressources		236'059.00		240'996.00		236'550.00
930.462.01	Attribution de la péréqua- tion des besoins		41'263.00		35'993.00		33'714.00

		Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
940	Gérance de la fortune et des dettes	283'438.13	17'531.10	282'075.00	17'363.00	278'375.00	12'857.90
940.317.0	Budget, boucl. Planif. Financière, vacations			500.00		500.00	
940.318.0	Frais bancaires et Postfinance	3'006.53		2'200.00		3'000.00	
940.322.0	Intérêts des dettes	89'056.60		88'000.00		83'500.00	
940.330.0	Amortissements obligatoires	191'375.00		191'375.00		191'375.00	
940.420.0	Intérêts des capitaux		35.45		100.00		140.00
940.490.70	Imputation interne des amortissements/eau		4'852.45		4'852.45		
940.490.71	Imputation interne des amortissements/STEP		11'880.00		11'800.00		11'800.00
940.490.72	Imputation interne des intérêts déchetterie		763.20		610.55		917.90
942	Immeubles : forêts, édilité	133'514.25	142'182.80	127'240.00	151'995.00	121'560.00	156'395.00
942.301.1	Traitement du personnel de conciergerie	29'822.85		33'500.00		33'500.00	
942.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	4'282.95		5'160.00		5'160.00	
942.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	2'878.15		2'220.00		2'390.00	
942.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	1'266.55		1'980.00		1'980.00	
942.311.1	Achat café Halle	1'551.30		1'500.00		1'500.00	
942.312.1	Eau, énergie, combustible Halle	18'989.15		20'000.00		20'000.00	
942.312.3	Eau, énergie, combustible EF	6'578.00		6'500.00		6'500.00	
942.312.4	Eau, énergie, Cabane	385.00		500.00		800.00	
942.312.5	Taxe STEP, terrains non construits	2'063.45		1'900.00		2'000.00	
942.314.0	Entretien et rénovation des bâtiments/Croix-Blanche	3'943.70		14'000.00		5'000.00	
942.314.1	Entretien Halle polyvalente	23'264.25		20'000.00		24'000.00	
942.314.11	Entretien extérieur Halle	1'266.40		500.00		1'000.00	
942.314.2	Entretien et réparation Buvette			200.00		200.00	
942.314.3	Entretien et réparation EF	25'381.55		5'500.00		5'500.00	
942.314.4	Entretien Cabane forestière	3'104.55		2'500.00		2'500.00	
942.314.5	Entretien Stand de tir			2'200.00		500.00	
942.317.0	Dédommagements Croix-Blanche	8.40		100.00		100.00	
942.317.1	Dédommagements bâtiments	346.80		500.00		500.00	

Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus

942 Immeubles : forêts, édilité (suite)

942.317.2	Dédommagements (déplacements, etc) Buvette FC			100.00		50.00	
942.317.3	Dédommagements (déplacements, etc) EF	225.00		100.00		100.00	
942.317.4	Dédommagements Cabane forestière			100.00		50.00	
942.317.5	Dédommagements Déplacements stand tir					50.00	
942.318.0	Assurances diverses, ECAB, RC, Croix-Blanche	2'052.20		2'000.00		2'000.00	
942.318.1	Assurances ECAB, RC Halle	3'248.75		3'300.00		3'300.00	
942.318.2	Assurance Buvette FC	992.60		1'000.00		1'000.00	
942.318.3	Assurances ECAB, RC EF	786.00		790.00		790.00	
942.318.4	Assurance Cabane forestière	485.50		490.00		490.00	
942.318.5	Assurance Stand de tir	591.15		600.00		600.00	
942.423.0	Loyer Croix-Blanche		30'000.00		30'000.00		30'000.00
942.423.1	Loyer Halle polyvalente		8'433.75		9'000.00		9'000.00
942.423.3	Loyer Ecole des filles		9'300.00		15'000.00		15'000.00
942.423.35	Loyer (Cococinel)		7'200.00		7'200.00		7'200.00
942.423.4	Loyers Cabane forestière		7'690.00		7'000.00		7'000.00
942.423.5	Loyers Parchets communaux		1'915.55		1'915.00		1'915.00
942.423.6	Loyer pot commun		68'963.60		75'000.00		80'000.00
942.435.1	Vente de cafés à la Halle		1'410.00		1'500.00		1'400.00
942.436.0	Remboursements de tiers et d'assurances		3'922.95		2'000.00		1'500.00
942.436.1	Retenues sociales s/salaire AVS-AI-AC		1'904.15		2'080.00		2'080.00
942.436.2	Retenues LPP		1'442.80		1'300.00		1'300.00

99 Autres postes 302'045.25 15'263.50 31'995.95 15'263.50 27'143.50 15'263.50

99.332.0	Amortissements supplémentaires	302'045.25		31'995.95		27'143.50	
99.490.72	Imputation interne amortissement déchetterie		15'263.50		15'263.50		15'263.50

Total 3'272'485.91 3'299'517.60 3'068'771.65 3'063'223.55 3'201'499.80 3'181'965.80

Excédent 27'031.69 5'548.10 19'534.00

Investissements 2019



Objet 1 : Achat d'un silo à sel

Description : achat d'un silo pour stocker le sel des routes, en collaboration avec la commune de Villarzel. Il sera installé à la déchetterie.

Investissement : fr. 45'000.- financés de moitié par Villarzel et le solde par le ménage communal

Objet 2 : Achat en partenariat avec le CSPI Glâne-Nord d'un véhicule pour le feu

Description : véhicule tracteur - modèle jeep - en remplacement du « vieux » Mowag mis hors service - (expertise refusée)



Investissement : fr. 60'000.- à répartir entre les 4 communes du CSPI Glâne-Nord selon la clé de répartition. Part de Châtonnaye : fr. 18'000.- financés par le ménage communal et les subventions ECAB.

* * * * *

Modification partielle du Règlement scolaire

Le 12 décembre 2017, notre assemblée communale adoptait un règlement scolaire totalement remanié afin de répondre aux exigences de la nouvelle loi scolaire, laquelle avait rendu obsolète le précédent règlement.

Dans les semaines qui ont suivi, le Tribunal Fédéral émettait un arrêté stipulant que la scolarité obligatoire devait être gratuite pour tous, y compris en ce qui concerne le matériel scolaire et les activités sportives ou culturelles. En conséquence, plus question pour les collectivités publiques de facturer aux parents un écolage (pour le matériel fourni), ou une activité scolaire obligatoire, telle que sortie culturelle (théâtre, spectacle, etc.), course d'école ou encore camp de ski. Seuls restent autorisés les émoluments demandés pour les repas pris à l'extérieur du domicile, soit un montant maximum de fr. 16.--/jour.

Cet arrêté du TF a eu également pour conséquence de rendre inconstitutionnels tous les nouveaux règlements scolaires communaux du canton de Fribourg adoptés avant la publication de cet arrêté, lesquels prévoyaient encore la possibilité de demander un écolage et une contribution financière des parents pour les activités scolaires obligatoires. Pour notre commune, c'est l'art. 5 du règlement qui est concerné.

Contribution pour les fournitures scolaires et pour certaines activités scolaires (art. 10 al. 3 LS, art. 9 RLS et art. 1 ordonnance sur montants maximaux)

Art. 5. (actuel)- ¹ Une contribution est demandée aux parents pour couvrir les frais des fournitures scolaires et de certaines activités scolaires, déplacements inclus.

² Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle est calculée sur la base des frais effectifs. Elle se monte, au maximum, à 300 francs par élève et par année scolaire.

³ Un montant forfaitaire maximal de 400 francs par élève et par année scolaire peut être facturé en plus afin de couvrir les frais d'une semaine thématique, d'une semaine verte ou d'un camp, y compris l'éventuelle location de matériel.

Malgré les travaux en cours de notre parlement cantonal pour adapter notre loi scolaire aux exigences de cet arrêté du TF, travaux qui ne trouveront un aboutissement qu'au printemps 2019 dans le meilleur des cas, nous ne pouvons nous contenter de vivre avec cet article 5 inconstitutionnel ; en effet, faute de base réglementaire, nous ne pouvons actuellement pas facturer ce forfait de max. Fr. 16.--/jour pour les repas. Cela risque de poser un problème, par exemple pour notre prochain camp de ski qui se déroulera en janvier, certains parents pouvant en effet s'opposer au paiement du forfait journalier, puisque celui-ci n'est pas prévu dans notre règlement scolaire.

Dans le but d'éviter une telle situation, les deux communes du cercle scolaire ont donc décidé de proposer lors des assemblées de décembre une modification de notre règlement scolaire, modification limitée à l'art. 5 dont voici le nouveau libellé (proposé par le canton) :

Art. 5 - Nouvelle version

Contribution pour les frais de repas lors de certaines activités scolaires

Art. 5.- ¹ Une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas de leurs enfants lors de certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions ou les camps.

² Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle se monte au maximum à 16 francs par jour et par élève.

Cette modification partielle nous permettra ainsi de parer à toute mauvaise surprise, sans nous préserver toutefois d'une éventuelle nouvelle modification dans le futur, en fonction des décisions qui seront prises l'année prochaine par nos autorités cantonales.

Jacques Maradan
Conseiller communal
en charge des écoles

INFORMATIONS OFFICIELLES

Administration communale

Route de Romont 8 tél. 026/658.12.37
Case postale 3 fax 026/658.16.94
1553 Châtonnaye

Secrétariat, contrôle des habitants et agence AVS :

Mme Marie-Claude Seydoux *commune@chatonnaye.ch*

Caisse et impôts, réservations de salles :

Mme Sabrina Papaux *caisse@chatonnaye.ch*

Horaires d'ouverture du bureau :

Lundi : de 13h30 à 18h30
Mercredi : de 13h30 à 17h00
Si nécessaire : sur rendez-vous

Notre personnel se tient à votre entière disposition pour tous renseignements. Vous trouverez également un bon nombre d'informations sur notre site **chatonnaye.ch**

FÊTES DE FIN D'ANNEE

Le bureau communal sera fermé du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019

La déchetterie sera fermée le 26 décembre 2018 et le 1er janvier 2019

* * * * *

DENEIGEMENT

Notre service de voirie est prêt pour affronter les tracas de l'hiver. Les trottoirs et les routes communales seront déneigés en priorité et dès 06h00 le matin, voire plus tôt en cas de grosses chutes de neige.

Le Conseil communal demande que les trottoirs et les bords de routes soient libres de tous véhicules ou autres objets encombrants afin de faciliter le passage du chasse-neige et de la fraiseuse.

* * * * *

TAILLES DES HAIES

Selon la Loi sur les routes

Art. 94 2. Haies vives

1. Sur les tronçons rectilignes, les branches de haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. **Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1er novembre.**
2. Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.
3. Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Art. 95 3. Arbres

Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 mètres du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 mètres au-dessus de la chaussée.

* * * * *

RESEAU SANTE GLÂNE

Le RSG a édité une brochure intéressante qui répertorie et détaille tous les services de santé et d'aide à la personne auxquels les personnes de tout âge confrontées de manière temporaire ou durable à des difficultés liées à une maladie, un accident, un handicap ou toute autre situation particulière peuvent faire appel. Par exemple : soins à domicile, transport, repas à domicile, etc...



De nombreuses adresses de médecins, dentistes, pharmacies et autres associations figurent également dans cette brochure que vous pouvez obtenir au bureau communal ou directement au RSG à Billens.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site www.sante-glâne.ch.

* * * * *

CARTES JOURNALIERES CFF

ATTENTION ! Les cartes journalières CFF doivent être **réservées auprès de la commune de Torny** au tél. **026/658.11.73** ou par mail à **cartes.cff@middes.ch**. Vous pouvez consulter le calendrier des disponibilités sur www.torny.ch.

Merci d'en prendre note.

LA DECHETTERIE

Pour l'année à venir, la commission de la déchetterie intercommunale tient à mettre l'accent sur le comportement des visiteurs et utilisateurs de la déchetterie.

Les dangers sont partout.

Des déchets coupants, sales, lourds, toxiques sont jetés dans les bennes. Les Autorités communales ont donc décidé d'interdire la fouille des bennes. Si une personne souhaite prendre un objet, elle devra dorénavant s'adresser à un employé de la déchetterie équipé de matériel de sécurité qui se chargera de récupérer l'objet convoité.

Il est vivement déconseillé de prendre des enfants en bas âge et de les laisser courir à la déchetterie sans surveillance car de nombreux véhicules circulent, parfois trop vite, à travers le dédale des bennes.

Les enfants sont évidemment sous la responsabilité de leur parent ou accompagnant.



Le Mémo-déchets 2019 sera prochainement dans votre boîte aux lettres et le Conseil communal vous recommande de le lire attentivement, de tenir compte des informations et des conseils sur le tri des déchets et sur les consignes d'usage de la déchetterie. Merci de le conserver à portée de main.

Vous pouvez également le consulter sur le site www.memodechets.ch ou encore télécharger l'application mobile MEMODéchets. Les déchets sauvages peuvent être annoncés à la commune par le biais de l'application.

HORAIRE d'ouverture

Dès le jeudi 3 janvier 2019, un nouvel horaire sera mis en place :

mardi de 17h30 à 19h30

jeudi de 17h30 à 19h30

samedi de 08h30 à 11h30

ACTIVITES DU CONSEIL COMMUNAL

Du 1^{er} avril au 31 octobre 2018, le Conseil communal de Châtonnaye :

AVRIL - MAI

A pris note de la constitution du nouveau conseil des parents
A pris note des excellents résultats des analyses de la STEP
A constaté avec regret le manque d'intérêt de la population pour l'Assemblée communale
A décidé d'agrandir le columbarium en ajoutant 12 places
A représenté notre commune aux assemblées du CSPI, du RSG, de l'Endiguement de la Broye, de l'ABMG, du GAGN, du RGV, du CO de la Glâne et de la SAIDF

JUIN

A mandaté les bureaux RWB et EBL pour la construction d'un chauffage à distance
A décidé d'acquérir un silo à sel, en collaboration avec la commune de Villarzel
A rencontré le Conseil communal de Tornay pour discuter de soucis et intérêts communs
A participé aux assemblées de l'AsCoGlâne, des Services de logopédie, du CO de la Glâne, de l'UFPC, de CommuNet,

JUILLET - AOÛT

A pris acte de la démission de M. René Dénervaud, employé à la déchetterie, au 31.12.2018
A organisé le début des travaux d'assainissement de la décharge située au Caramoulet
A renoncé à la remise en place de la boîte aux lettres anciennement située au rond-point

SEPTEMBRE

A participé aux assemblées de Cococinel, de la RGV, du CO de la Glâne, de Fri-Time
A décidé, en accord avec les communes membres, d'augmenter les horaires d'ouverture de la déchetterie
A organisé le début des travaux du ruisseau Le Bret

OCTOBRE

A participé à l'assemblée de l'AsCoGlâne
A mis à l'enquête publique les dernières modifications du PAL selon les directives de la DAEC.
A autorisé un sondage auprès des propriétaires dans le cadre du projet de chauffage à distance.
A fait une offre définitive à l'Etat de Fribourg pour l'achat de l'immeuble sis à la route de Romont 6
A distribué les subventions aux sociétés sportives et culturelles du village
A participé à l'Inspection du Corps des sapeurs pompiers

PERMIS DE CONSTRUIRE COMMUNAUX

25.04.2018	Permis délivré pour l'agrandissement d'une place de parc avec couvert et mur de soutien, à M. Marcel Gremaud, à la route de Villarimboud 9
14.05.2018	Permis délivré pour l'aménagement d'un mur de soutènement et la rénovation de la clôture existante, à M. Vincent Rey, au Pré Terrapon 3
29.05.2018	Permis délivré pour la construction d'un mur de soutènement et l'aménagement de places de parc, à M. Marcel Kallen, à l'Impasse des Cerisiers 3
29.05.2018	Permis délivré pour l'aménagement de 2 talus, à M. Johann Oberson, à l'Impasse des Cerisiers 1
14.06.2018	Permis délivré pour la construction d'un couvert à voiture et d'une piscine – l'agrandissement du couvert (terrasse) – l'aménagement d'un mur de soutènement – le changement d'affectation du garage en salle de jeux (sans travaux) – avec dérogation à la limite, à M et Mme Rogerio et Isabel Martins de Oliveira, à l'Impasse des Roches 10
25.07.2018	Permis délivré pour la construction d'un couvert à bois, à M et Mme Laurent Schopfer et Françoise Fleurdelys Schopfer, au chemin des Grands-Champs 4
21.08.2018	Permis délivré pour la construction d'un abri de jardin avec dérogation aux limites de construction, à M. Philippe Bertone, à la route de Fribourg 4
16.10.2018	Permis délivré pour l'installation d'une PAC, à M. et Mme Denis et Monique Rapin, à l'impasse du Pré de la Forge 19

PERMIS DE CONSTRUIRE CANTONAUX

07.02.2018	Permis délivré pour l'aménagement de trois boxes pour équidés, à M. et Mme Laurent Schopfer et Françoise Fleurdelys Schopfer, au chemin des Grands-Champs 4
27.04.2018	Permis délivré pour la création d'entrées, de vitrages et pour l'aménagement d'une route et d'une place d'accès complémentaires, à Mauron Activités SA, à la rte de Romont 17
14.05.2018	Permis délivré pour l'aménagement du ruisseau Le Bret et la création d'un bassin de rétention des eaux sur les art. 378; 380; 381; 406 et 421, à la Commune de Châtonnaye
25.05.2018	Permis délivré pour la construction de deux immeubles locatifs avec garages, 2 PAC avec implantation de huit sondes terrestres verticales à 170m, avec dérogation aux limites et démolition du bâtiment art. 153, à M Georges Débieux et Rosaire Immo Sàrl, au chemin du Grand-Rain 20 et 22
28.05.2018	Permis délivré pour la création d'un escalier dans la grange et l'aménagement de deux appartements dans les combles, à M et Mme Jean-Paul et Jacqueline Rey, à la route de Fribourg 3
09.08.2018	Permis délivré pour la modification d'une installation de communication mobile existante, à l' Office fédéral des constructions (OFCOM), à la route de la Brévire 4
06.09.2018	Permis délivré pour la transformation de la ferme, l'installation d'une PAC, la pose de panneaux solaires et la construction d'une piscine, à M et Mme René et Marianne Péclat, à Beaugard 1
07.09.2018	Permis délivré pour l'aménagement de 2 appartements, l'installation d'un chauffage à gaz et la pose de panneaux solaires, à Mme Fabienne Mayor, à la rte de Villarimboud 33



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

Couper des arbres est utile à la nature.

Et à nous toutes et tous.

La saison de bûcheronnage a commencé. Les coupes de bois et les travaux sylvicoles sont utiles à la vitalité et à la stabilité de nos forêts. Attention toutefois: lorsqu'on abat des arbres, le danger guette!

La quantité de bois récoltée l'hiver prochain sera moins élevée que d'autres années. Suite aux tempêtes de janvier et aux attaques de bostryches durant la sécheresse estivale, d'importants volumes de bois attendent déjà d'être transformés. Des coupes sont néanmoins prévues çà et là pour rajeunir et entretenir des forêts de protection, éliminer des arbres malades ou alimenter des chauffages.

En Suisse, on ne prélève jamais plus de bois en forêt qu'il n'en pousse. La loi l'exige ainsi. En outre, toute coupe est soumise à autorisation. Il est indispensable d'exploiter la forêt selon les règles de durabilité, afin qu'elle puisse continuer à assurer l'ensemble de ses fonctions. Les 6000 spécialistes suisses du secteur forestier bénéficient d'une formation poussée. Ils accomplissent une mission formidable, au service de la communauté, mais qui n'est pas sans dangers.

L'accès à nos forêts reste en principe ouvert durant la saison des coupes. Toutefois, les communes et les propriétaires mettent en garde les personnes qui fréquentent leurs forêts: elles doivent rester à distance des chantiers de coupes et de la zone dangereuse qui les entourent, afin de ne pas risquer leur vie et de permettre au personnel forestier de rester concentré sur son ouvrage. Concrètement, il convient:

- ◆ De respecter les barrages, absolument, car «Chemin barré, vie en danger»
- ◆ D'être attentif aux triangles de signalisation qui valent avertissement «Passage autorisé, prudence exigée»
- ◆ De suivre les indications du personnel forestier
- ◆ De rester à l'écart des chantiers de coupe les week-ends aussi. Le danger ne prend pas de congé.
- ◆ De ne pas escalader les piles de bois. C'est très périlleux.



Illustration: Max Spring in Savoir-vivre en forêt de

Quelques nouvelles de notre club pour la saison 2018-2019



Nous avons débuté cette nouvelle saison avec 9 équipes, de ligues différentes.

Voici la composition de notre comité et ses équipes :

Barbara Mathyer : présidente	Jérémy Boens : vice-président
Manuella Aebischer : caissière	Laetitia Braun : secrétaire
Valérie Chanez : membre	

Hommes 2L à Prez	Juniors Filles M23 à Autigny
Dames 2L à Autigny	Juniors Mixte M15 à Châtonnaye
Dames 3L à Prez	Juniors Mixte M13 à Châtonnaye
Dames 4L à Châtonnaye	Kids (mixte) à Châtonnaye : de 5 à 10 ans
Loisirs (mixte) à Châtonnaye	

Malheureusement, nous avons perdu une équipe cette saison. Il s'agit des Juniors Garçons M23. Le nombre de joueurs n'était pas suffisant, à cause des tranches d'âge. Plusieurs de ces jeunes hommes ont intégré notre équipe Hommes 2L.

Nos deux équipes de 2^e ligue ont disputé chacune 2 matchs pour la coupe suisse sur le principe de l'élimination directe. Au du 2^e tour ce début octobre, la qualité de jeux de nos équipes n'a pas suffi pour vaincre leurs adversaires !

Nous serons également ravis de vous accueillir au bord du terrain pour venir encourager nos équipes tout au long de la saison, qui a déjà débuté ! La journée du samedi 15 décembre 2018 sera animée à la salle de Châtonnaye. Notre équipe féminine 3^e ligue, ainsi que notre équipe masculine disputeront un match de championnat. 11h30 pour le 1^{er} match et 14h30 pour le suivant. N'hésitez pas à franchir le seuil ! La buvette sera ouverte pour l'occasion !

Vous trouverez le calendrier des matchs affichés à la salle ainsi que sur notre site Internet.

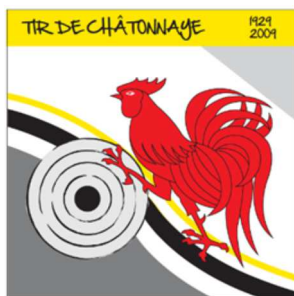
CAP Volley vous ouvre ses portes !

Vous avez envie de devenir entraîneur, arbitre ou joueur ? Suscitez-vous le souhait de renforcer notre comité ou tout simplement avez-vous l'envie de nous soutenir en devenant membre ami ?

Alors n'hésitez plus et contactez Madame Barbara Mathyer au 079/ 396 41 33 ou surfez sur notre site Internet www.capvolley.ch

Dans l'attente de votre visite, nous vous souhaitons un bel automne.

CAP Volley, Barbara Mathyer



Reflets de la Sté de tir de Châtonnaye

Tir Obligatoire

67 tireurs, 35 astreints au tir obligatoire

Tir en Campagne

44 tireurs dont 4 ados, 5 jeunes tireurs, 25 élites, 5 dames, 4 vétérans et 1 sénior.

Tir des Autorités :

6 tireurs ont représenté nos autorités. La société de tir remercie Joël, Jacques, Jean-Paul, Bernard notre Syndic ainsi que Fritz et Pierre-André.

Classement de la société au tir en campagne :

Jeunes Tireurs :	Julien Ruchat	3 ^{ème}	63 pts
Adolescents :	Adrien Dougoud	4 ^{ème}	60 pts
Dames :	Joëlle Plancherel	1 ^{ère}	66 pts
Élites :	Christian Demierre	5 ^{ème}	68 pts
Vétérans & Séniors :	Joëlle Plancherel	10 ^{ème}	66 pts

Tir des Présidents/Secrétaires :

Tir convivial entre les présidents et secrétaires des sociétés de tir de la Glâne.
Châtonnaye termine à la 2^{ème} place, sur 13, avec 127 pts.

A noter que notre société est la seule à avoir une représentation exclusivement féminine avec notre présidente Joëlle et notre secrétaire Aurélia. Notre secrétaire, avec 65 pts a contribué à notre magnifique classement de cette année.

Finale de district de groupe

3 groupes ont participé à ce concours. Deux groupes ont été qualifiés pour la finale de district à la Mt de Lussy.

Châtonnaye 1 termine à la 5^{ème} place avec 630 pts, catégorie D (6 groupes qualifiés). Le groupe se qualifie pour la finale cantonale.

Châtonnaye 2 termine 4^{ème} avec un total de 636 pts, catégorie E (3 groupes qualifiés).

Bravo à tous.

Reflets de la Sté de tir de Châtonnaye (suite)

Finale cantonale

Le groupe composé de Sonia, Joëlle, Vincent, Anders et Christian avait rendez-vous à 07h15 à la Mt de Lussy pour le tir cantonal. Notre objectif était d'atteindre la finale.

En terminant au 22^{ème} rang sur 43, avec 657 pts, le groupe participe au championnat Suisse.

Championnat suisse de groupe

En renouant avec le succès au tir cantonal des groupes, Châtonnaye 1 peut participer au championnat suisse de groupe à la Mt de Lussy, catégorie D. Qu'un seul tour pour ce tir, le groupe doit être au top de sa concentration pour faire des résultats, d'où une certaine pression.

5 groupes de divers cantons Suisse forme le groupe, les 2 premiers peuvent continuer la série. Châtonnaye avec 650 pts termine au 4^{ème} rang, fin de ce joli parcours.

Tir en marcel

Pas de veste de tir, ni lunette pour le 300 m., ni bipieds réglable, ni iris, presque « tout nu » pour certain... Juste une liquette et le fusil, voilà le tir en marcel concocté par un membre du comité.

Pas facile pour certains qui ont la panoplie du parfait tireur mais très sympathique pour renouer avec l'amitié, le fair play, la concentration et le challenge pour trouver quelques astuces pour avoir de bons résultats.

Section Ados/Jeunes tireurs

La société de tir a formé 10 jeunes au tir sportif et au maniement de l'arme ceci avec sécurité et plaisir. Quand le plaisir est présent, les résultats suivent. Le cours débute en mars et se termine avec le concours Jeunes Tireurs à la fin juin. La société se déplace dans diverses sociétés de tirs avec tout ce petit monde pour qu'ils puissent découvrir d'autres stands et d'autres particularités propres au tir. La saison se termine fin septembre avec le tir de clôture.

ROI DU TIR 2018

François Ressnig

441 pts

DATES IMPORTANTES :

Lotos de la société de tir

Dimanche 20 janvier 2019 à 14h00

Dimanche 24 février 2019 à 14h00

Les membres de la société de tir de Châtonnaye ainsi que son comité, vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

b i c u b i c

Chaque année, **2 entrées gratuites** sont à disposition de la population pour les spectacles de la saison culturelle du Bicubic.

Renseignements et réservations au bureau communal, 026/658.12.37

BIBLIOTHEQUE

Horaires d'ouverture :

Mardi 18h00 – 19h30

Mercredi 13h00 – 14h00

Samedi 9h30 – 11h00

Horaire modifié lors des vacances scolaires et du camp de ski des écoles. A consulter à l'entrée ou sur le site de la commune



Aux mille et un livres

Bibliothèque intercommunale
Ancien bâtiment scolaire
Route de Romont 4
1553 Châtonnaye

Tarifs/an

Enfant / Etudiant 5.00

Adulte 15.00

Famille 25.00

Il y a du changement à la SGC !

Après plusieurs années de dévouements au sein de notre société, les personnes suivantes ont donné leur démission. Nous les remercions toutes pour leur énergie, leur travail, leurs idées et leur investissement. Nous leur souhaitons plein succès dans leurs nouveaux projets !

- **Emma Quillet** et **Blerina Mazreku**, après 1 année comme monitrices aux polysports moyens.
- **Olivier Pilet**, après 6 mois de comité comme responsable technique.
- **Sandrine Uldry**, après 3 ans de comité, en tant que caissière. Sandrine poursuit son activité au sein de la société en tant que monitrice du groupe enfantine.
- **Sandra Savary***, après 10 ans de comité en tant que vice-présidente et 4 mois en tant que présidente. Sandra poursuit son activité au sein de la société comme aide-monitrice et monitrice des groupes polysports inférieurs et moyens.
- **Mohamed Laban***, après 10 ans de comité, comme responsable technique et coach J+S.
- **Barbara Jolliet***, après plus de 12 ans, comme monitrice enfantine.
- **Alexandra Dougoud***, après 11 ans de monitorat avec les polysports moyens et supérieurs.
- **Sabine Glauser***, après 16 ans de monitorat dans les groupes polysports puis le groupe agrès, groupe qu'elle a d'ailleurs mis sur pied en 2007.

* Ces personnes ont été nommées membres d'honneur lors de notre dernière assemblée générale.

Composition du nouveau comité :

- Présidence : Marie-Noëlle Bugnon, Torny-le-Grand
- Finances : Christelle Bulliard, Billens
- Secrétariat : Chantal Jorand, Torny-le-Grand
- Responsable technique : Joëlle Conus, Châtonnaye
- Manifestations : Mireille Python, Torny-le-Grand
- Coach J+S : Yvan Cuennet, Torny-le-Grand

Merci à toute l'équipe pour avoir accepté de reprendre le flambeau !

Manifestations 2018-2019

- Mercredi 12 décembre 2018, 20h, loto à Middel.
- Dimanche 17 mars 2019, 14h, loto à Châtonnaye.
- Mercredi 5 juin 2019, 20h, loto à Middel.

Nos gymnastes participent bien entendu à divers concours tout au long de l'année. Prochains rendez-vous importants :

- 24.11.2018 : Coupe St-Nicolas, agrès garçons, à Charmey.
- 08-09.12.2018 : Coupe des Anges, agrès filles C1-C4, à Wünnewil.
- 26.01.2019 : Coupe de Janvier, groupes polysport, à Estavayer-le-Lac.

Nouveau ! Hip-hop avec Marina !

Depuis cet automne, nous proposons des cours de hip-hop pour les enfants de 2006 à 2009 (voir 2010) et pour les ados de 2001 à 2005. Il reste encore de la place alors n'hésitez pas à faire un essai sans engagement !

- Mardi, cours enfants, 17h15-18h15
- Jeudi, cours ados, 18h30-19h30

Saison 2018-2019 : une palette de cours très variés

Nous vous informons qu'il reste de la place dans la plupart des cours de gym (sauf les agrès). N'attendez plus et venez faire un essai sans engagement ! Vous trouvez toutes les informations utiles sous www.gymchatonnaye.ch ou dans le programme ci-joint.

Nous vous souhaitons un bel automne et de belles fêtes de fin d'année !



Envie de bouger, de vous détendre ou tout simplement de passer un agréable moment dans une ambiance sportive et amicale ? Rejoignez-nous !
 Les 3 premières leçons sont gratuites et sans engagement ! Les moniteurs se tiennent à votre disposition pour tous renseignements.
 Au plaisir de vous rencontrer !

GROUPES	JOURS	HORAIRES	DESCRIPTIONS	MONITEURS	*COTISATIONS (38 sem. de cours)
COURS ENFANTS					
PARENTS-ENFANTS	LUNDI	16.15 – 17.15	Apprentissage de la gymnastique sous forme ludique. Enfants dès 2 ans et demi, avec un parent.	Yasmina Rubin 079 263 69 91	CHF 100.-
ENFANTINE	MARDI	15.30 – 17.00	Jeux, apprentissage de la gymnastique Enfants de 2011 à 2013	Sandrine Uldry	CHF 100.-
HIP-HOP « enfant »	MARDI	17.15 – 18.15	NOUVEAU Bouger au rythme de musiques modernes. Enfants de 2006 à 2009.	Marina De Oliveira 079 586 07 02	CHF 200.-
POLYSPORT INFERIEUR	JEUDI	15.30 – 16.45	Athlétisme, coordination, agilité, sports d'équipe. Enfants de 2008 à 2010	Mireille Python 079 587 47 20	CHF 100.-
POLYSPORT MOYEN	JEUDI	17.00 – 18.15	Athlétisme, coordination, agilité, sports d'équipe. Enfants de 2006 à 2009 (de la 6H à la 8H).	Sandra Savary 079 488 55 27	CHF 100.-
HIP-HOP « ados »	JEUDI	18-30 – 19.30	NOUVEAU Bouger au rythme de musiques modernes. Ados de 2001 à 2005.	Marina De Oliveira 079 586 07 02	CHF 200.-
AGRES C1-C2 **	SAMEDI	08.45 – 10.15	Agrès: dès 2010. La catégorie est définie par les moniteurs, en fonction de l'âge et des capacités du gymnaste.	Tania Zbinden 079 283 99 39 agres.chatonnaye@gmail.com	CHF 160.- (C1)
AGRES C2-C4 **	LUNDI	17.25 – 18.55	Agrès: pour les catégories supérieures uniquement.	Laurent Knöpfli 079 699 98 81	CHF 200.- (C2-C4)
AGRES C3-C4 **	VENDREDI	17.30 – 19.00	Agrès: pour les catégories supérieures uniquement.	agres.chatonnaye@gmail.com	
COURS ADULTES					
FITNESS	LUNDI	19.00 – 20.00	Renforcement musculaire et tonicité du corps.	Claudine Le Borgne 079 287 78 35	CHF 210.-
GYM-FIT (Inclus séniors)	MERCREDI	13.30 – 14.30	Condition physique pour tous Gym de maintien, coordination en musique, renforcement en douceur, souplesse globale, mobilité par le stretching.	Nicole Marro 079 546 00 68	CHF 250.-
ZUMBA	JEUDI	20.00 – 21.00	Bouger au rythme de la musique sur différents genres : salsa, merenge, zumba...	Luisa Loureiro 079 888 34 40	CHF 360.-



Société de jeunesse de Châtonnaye

Calendrier des manifestations 2019

Le petit nouvel an

Mardi 1 janvier 2019 à 20h00 à la salle polyvalente de Châtonnaye

Loto

Dimanche 17 février 2019 à 14h00 à la salle polyvalente de Châtonnaye

St-Patrick

Samedi 23 mars 2019 dès 21h00 à la salle polyvalente de Châtonnaye

1er mai

26 et 27 avril / 03 et 04 mai 2019

Girons 2018

La fête fut un succès. Les jeunesses de Châtonnaye et Middelburg remercient chaleureusement les autorités communales ainsi que tous les habitants de nos villages, pour leur travail et leur présence.

La jeunesse de Châtonnaye se réjouit de vous voir à sa fenêtre de l'Avent le 7 décembre et vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !



Saint-Nicolas nous fait l'honneur de nous rendre visite le

Samedi 1er décembre prochain à 16H00

à la cabane forestière de Châtonnaye

Il se réjouit de rencontrer petits et grands. Nous savons qu'une petite attention lui fait toujours plaisir. Chacun peut lui faire un dessin, préparer une chanson ou une poésie. Toute la population est cordialement invitée. Thé, vin chaud et gâteaux vous seront servis.

Comme le veut la tradition, tous les 2 ans, les **fenêtres de l'Avent** se parent de leurs plus beaux habits afin de nous conduire jusqu'à Noël dans la joie et la fraternité.



Tous les soirs, du 1^{er} au 24 décembre une nouvelle fenêtre s'illuminera, qu'elle soit d'une maison, d'une entreprise, d'une entrée d'immeuble ou d'un appartement.

L'accueil se fait à l'extérieur de 18h00 à 20h30. Le thé et les gâteaux sont au bon vouloir de chacun, mais très appréciés de tous! Ces soirées sont organisées dans la simplicité.

Nous nous réjouissons de partager ces moments de convivialité avec vous tous.

Le Trait d'Union

Quelques activités Fri-Time 2018



Pêche et grillades



Week-end dans un igloo



Four à pain



Lutte suisse



Confection de pâtes fraîches



Les habitants de nos rivières



Atelier déco florale

12 nouvelles activités seront proposées gratuitement aux enfants du cercle scolaire de Châtonnaye-Torny dès le mois de janvier.

Programme et inscriptions sur notre site chatonnaye.ch -> FRI-TIME

SAPINS DE NOËL

Les sapins de Noël seront en vente au centre forestier de Combloney (Montagne de Lussy)

les samedis 8 et 15 décembre 2018
de 8h00 à 11h30

Les prix sont fixés selon la grandeur, entre frs 5.00 et frs 20.00



BONNES FÊTES ET

HEUREUSE ANNEE 2019